



Procédure de recrutement – A2 2026

Le recrutement de fonctionnaires-stagiaires dans le groupe de traitement A2 pour l'année 2026 (début du stage prévu pour mars respectivement avril 2027) se déroulera en plusieurs étapes :

1) **Publication des postes vacants et candidature**

L'Administration des douanes et accises publiera ses postes vacants pour le groupe de traitement A2 à partir de la fin du mois de septembre 2026 sur le site www.govjobs.lu. Les candidats intéressés déposent directement leur candidature via ce portail.

2) **L'épreuve d'aptitude générale (EAG)**

Conformément à la réforme du recrutement, l'épreuve d'aptitude générale (EAG) - organisée par le Ministère de la Fonction publique - est désormais intégrée au processus. Concrètement, les candidats déposent d'abord leur candidature, puis passent l'EAG dans un second temps. Tout candidat disposant d'une réussite préalable à l'EAG sous les anciennes dispositions peut déposer sa candidature dans les limites de la validité de cette épreuve (5 ans).

3) **Séance d'information (facultative)**

Afin de présenter les missions de l'Administration des douanes et accises ainsi que les spécificités de la carrière A2, une séance d'information facultative sera organisée à l'intention des candidats le 10/10/2026. Les modalités pratiques (heure, lieu et format) seront spécifiées lors de la publication du poste sur le site govjobs.lu.

4) **Le processus de sélection**

La sélection s'articule d'une part autour de l'épreuve spéciale (comprenant l'entretien préliminaire, l'épreuve de langues, l'épreuve sportive et l'entretien personnel) et, d'autre part, d'une démarche d'évaluation complémentaire. Pour le groupe de traitement A2, les premières étapes de ce processus se dérouleront lors d'une seule et même journée d'évaluation :

a) La journée d'évaluation (Tests psychométriques, entretien préliminaire et épreuve de langues)

Les candidats seront invités pour une journée d'évaluation (pouvant être organisée en demi-journées selon la répartition des groupes) comprenant trois étapes distinctes. Les détails pratiques, y compris les horaires individuels et les lieux exacts (par exemple à la Direction et/ou au Centre Douanier Gasperich), seront précisés dans l'invitation officielle :

• L'évaluation psychométrique (démarche complémentaire hors épreuve)

Lors de cette évaluation, les candidats réaliseront, sur ordinateur et sans recours à d'autres outils (tels qu'un stylo ou une feuille), une série de tests psychométriques informatisés d'une durée d'environ deux à trois heures. Ces tests visent notamment à évaluer le raisonnement fluide, l'esprit d'analyse et de synthèse ainsi que le travail méthodique.

Cette démarche est non éliminatoire et ne donne lieu à aucun rapport ni bilan communiqué aux candidats. Les éléments recueillis pourront éventuellement enrichir les échanges lors de l'entretien personnel.

- **L'entretien préliminaire (pitch¹) (Cadre de l'épreuve spéciale)**

Le candidat disposera de 5 minutes pour présenter sa candidature et sa motivation afin de permettre à l'Administration des douanes et accises de mieux le connaître. Les éléments suivants sont obligatoires : nom, prénom, parcours scolaire et, le cas échéant, le parcours professionnel. L'entretien se déroule en langue luxembourgeoise et une préparation à cette épreuve est recommandée.

- **L'épreuve de langues (Cadre de l'épreuve spéciale)**

Vu l'importance des langues française et anglaise pour le travail quotidien, les candidats A2 devront démontrer une maîtrise suffisante de ces deux langues. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de mises en situation, d'exercices de compréhension ou de production de textes. La durée totale de l'épreuve de langues ne dépassera pas une heure.

➤ première élimination de candidats

b) L'épreuve sportive (Cadre de l'épreuve spéciale)

À l'issue des étapes précédentes, les candidats retenus sont invités à l'épreuve sportive. L'objectif de l'épreuve sportive est de déterminer si le candidat dispose de la condition physique nécessaire à l'exercice de la profession de douanier.

En principe, l'épreuve sportive est organisée aux dates suivantes :

- 10/11/2026 et/ou
- 13/11/2026

L'épreuve sportive comprend 5 disciplines qui sont toutes obligatoires et qui sont notées chacune, en fonction du nombre de répétitions effectuées, de la distance parcourue ou du temps nécessaire à l'accomplissement de l'exercice.

- **Course de 12 minutes**

Course de 12 minutes à l'extérieur pendant laquelle le candidat doit parcourir la distance la plus longue possible.

Une distance minimale de 1200 mètres pour les femmes et de 1500 mètres pour les hommes est requise pour éviter l'élimination du candidat.

- **Sit-ups**

Position de départ : couché sur le dos, jambes fléchies, mains derrière la tête ou sur la poitrine. Réaliser le plus de flexions abdominales possible en 2 minutes, en touchant les genoux avec les coudes et en revenant en position couchée.

Un minimum de 18 répétitions pour les femmes et de 25 répétitions pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

- **Push-ups**

Chute faciale (position de planche), flexions-extensions des bras, faire le plus d'exécutions possible en 2 minutes (pour les femmes il est toléré d'appuyer les genoux au sol).

Un minimum de 3 répétitions pour les femmes et de 4 répétitions pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

¹ a speech or act that attempts to persuade someone to buy or do something

▪ Parcours de 74 mètres

Course de 37 mètres avec 2 parties à courir en slalom, ensuite le candidat doit contourner un cône et revenir au point de départ en ligne droite.



Un temps inférieur à 25,5 secondes pour les femmes et à 24,5 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

▪ Course de 4 × 10 mètres

4 répétitions de 10 mètres, chacune suivie d'un changement de direction de 180°. À la fin de chaque trajet et avant le changement de direction, le candidat doit toucher un plinth de gymnastique avec la main.

Un temps inférieur à 13,4 secondes pour les femmes et à 12,9 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

Le jour de l'épreuve sportive, tous les candidats devront :

- présenter un certificat d'aptitude physique récent (date de délivrance max. 1 mois avant l'épreuve) délivré par un médecin et
- certifier par écrit qu'ils se trouvent en bon état de santé (formulaire mis à disposition sur place).

L'épreuve sportive aura une durée d'une à deux heures environ.

➤ deuxième élimination de candidats

c) L'entretien personnel (Cadre de l'épreuve spéciale)

Lors d'un entretien avec l'équipe de recrutement, le candidat invité pourra exposer sa motivation ainsi que les compétences qui le qualifient pour le poste vacant. C'est également lors de cet échange que les informations recueillies lors de l'évaluation psychométrique pourront être abordées.

5) Contrôle des langues administratives

Avant un éventuel recrutement et l'admission au stage, les candidats retenus devront faire preuve de connaissances suffisantes dans les trois langues administratives du pays (luxembourgeois, français et allemand). Il s'agit de la dernière étape du processus de recrutement. À ce titre, le parcours scolaire et les diplômes des candidats seront pris en compte : selon le cas, le candidat en sera dispensé ou devra se soumettre à un contrôle des langues.

Conformément aux nouvelles dispositions en vigueur à partir du 15 septembre 2026, ce contrôle pourra être passé, après inscription en ligne, au choix en présentiel au centre de recrutement du CGPO ou à distance.

6) Admission au stage

En principe, les candidats retenus pour un des postes vacants commencent leur stage le 1er mars respectivement le 1er avril 2027. Cette admission définitive se fera sous réserve de la présentation d'un dossier administratif complet, de la validation des exigences linguistiques précitées, ainsi que de l'aptitude certifiée par le médecin du travail lors d'un examen médical, conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique.